

**Séance du mercredi 15 février 2023**

Date de la convocation: 07/02/2023

**Membres en exercice :**  
12

*L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*

**Présents :** 8

**Présents :** Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

**Votants :** 9

**Représentés :** Noël PEREIRA DA CUNHA

**Excusés :** Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN

**Absents :** Xavier MACIAS

**Secrétaire de séance :** Joseph FROMIGUE

**2023\_012 - Objet : PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION MORAINÈ**

L'association Moraine est une structure spécialisée dans l'étude et la diffusion des connaissances sur les glaciers des Pyrénées. Ce patrimoine naturel menacé de disparition et présentant un intérêt scientifique incontestable pour l'étude du climat, constitue un thème récurrent de l'actualité.

L'association assure notamment un suivi du glacier des Oulettes situé sur le foncier indivis.

L'association sollicite un soutien financier de la commission syndicale pour équilibrer le budget prévisionnel 2023 de l'association Moraine à hauteur de 1500€.

Cet exposé terminé, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500€ à l'association Moraine ;
- **DE DEMANDER** en contrepartie une présentation aux élus en 2023 et un rapport complet sur le glacier des Oulettes ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_012-DE

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le président  
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
--------------

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_012-DE
---